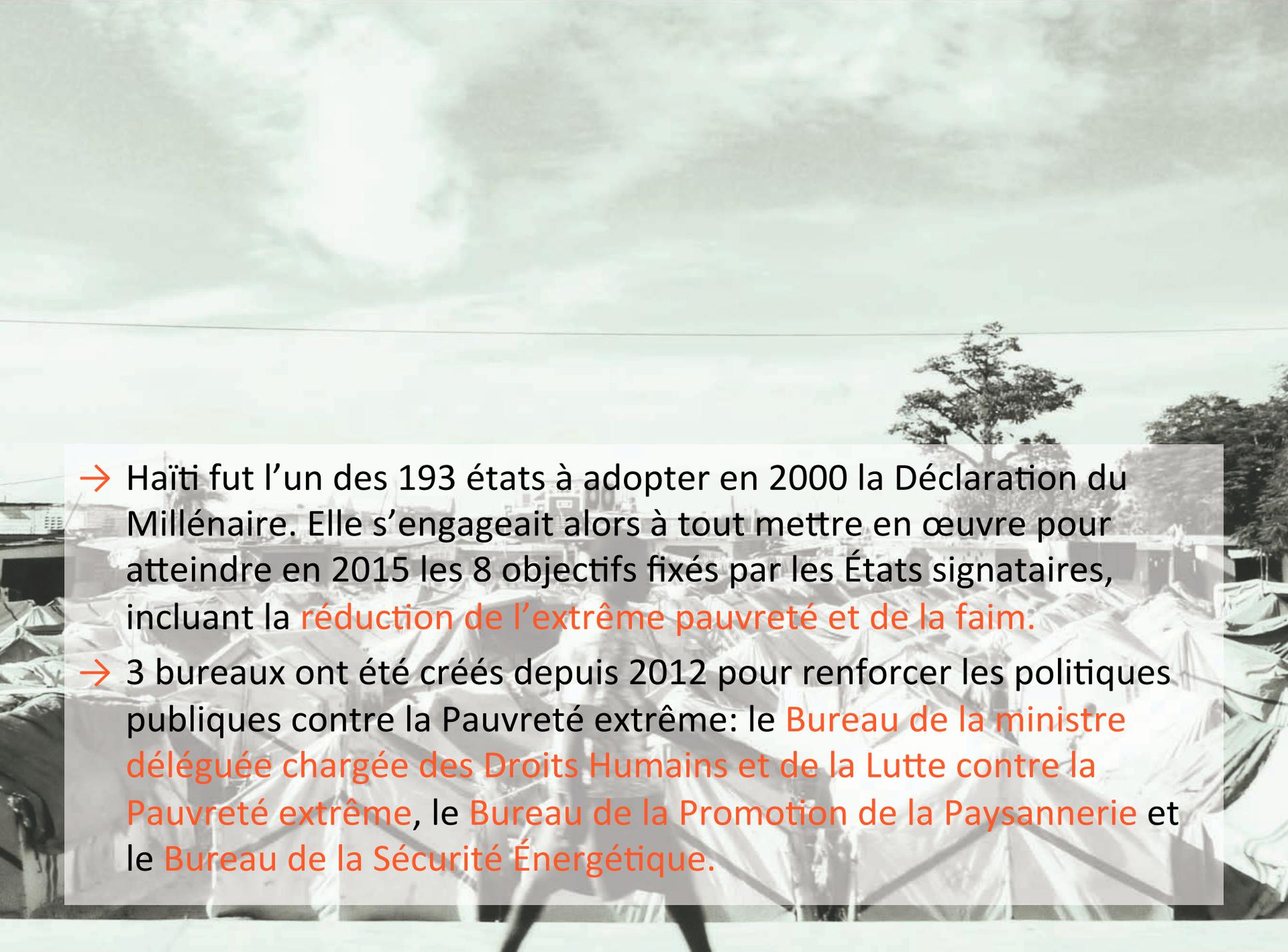


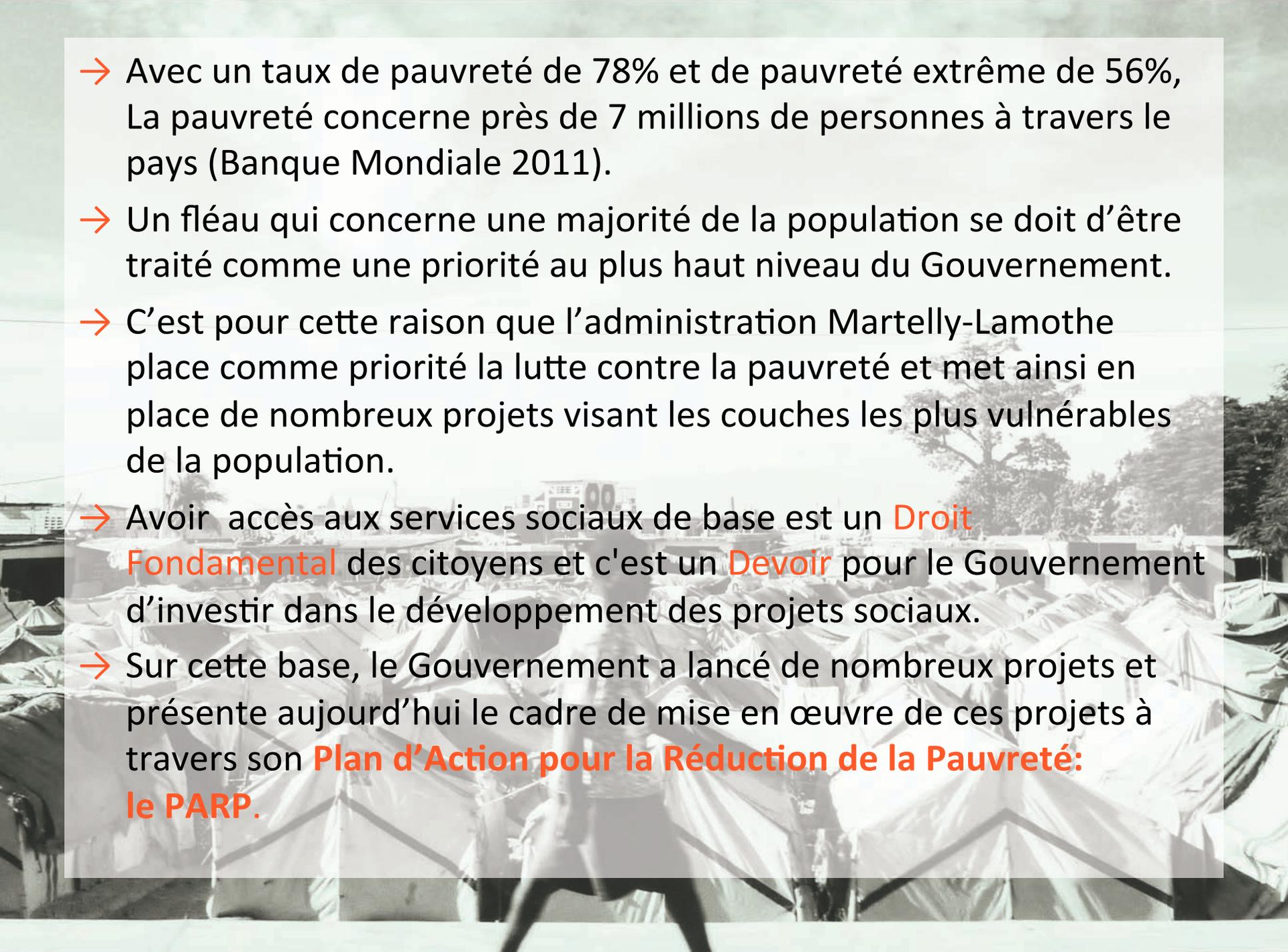
**LUTTONS ..**   
**POUR UNE HAÏTI**  
**SANS** PLAN D'ACTION POUR  
**PAUVRETÉ** LA RÉDUCTION DE LA  
PAUVRETÉ EXTRÊME



GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI



- 
- Haïti fut l'un des 193 états à adopter en 2000 la Déclaration du Millénaire. Elle s'engageait alors à tout mettre en œuvre pour atteindre en 2015 les 8 objectifs fixés par les États signataires, incluant la **réduction de l'extrême pauvreté et de la faim**.
  - 3 bureaux ont été créés depuis 2012 pour renforcer les politiques publiques contre la Pauvreté extrême: le **Bureau de la ministre déléguée chargée des Droits Humains et de la Lutte contre la Pauvreté extrême**, le **Bureau de la Promotion de la Paysannerie** et le **Bureau de la Sécurité Énergétique**.

- 
- Avec un taux de pauvreté de 78% et de pauvreté extrême de 56%, La pauvreté concerne près de 7 millions de personnes à travers le pays (Banque Mondiale 2011).
  - Un fléau qui concerne une majorité de la population se doit d'être traité comme une priorité au plus haut niveau du Gouvernement.
  - C'est pour cette raison que l'administration Martelly-Lamothe place comme priorité la lutte contre la pauvreté et met ainsi en place de nombreux projets visant les couches les plus vulnérables de la population.
  - Avoir accès aux services sociaux de base est un **Droit Fondamental** des citoyens et c'est un **Devoir** pour le Gouvernement d'investir dans le développement des projets sociaux.
  - Sur cette base, le Gouvernement a lancé de nombreux projets et présente aujourd'hui le cadre de mise en œuvre de ces projets à travers son **Plan d'Action pour la Réduction de la Pauvreté: le PARP.**



**UNE STRATÉGIE  
QUI S'APPUIE SUR LE  
RESPECT  
DES DROITS  
ÉCONOMIQUES,  
ET SOCIAUX  
CULTURELS**



**UNE VISION  
SOCIALE  
QUI S'APPUIE SUR  
L'OPTION  
PRÉFÉRÉNTIELLE  
POUR LES PLUS  
VULNÉRABLES**



LE CONTEXTE

# L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES OMD (2013)

## 1

### ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM

Haïti a atteint la cible en matière de réduction du taux de prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants âgés de moins de 5 ans, 3 ans avant la date butoir<sup>1</sup>. En 2012 le secteur informel (45%) et l'agriculture (47%)<sup>2</sup> sont toujours les principaux pourvoyeurs d'emploi. En 2003, la **tendance du ratio emploi / population était décroissante**, soit une faible participation au marché du travail et un **taux élevé d'emplois vulnérables (85%)**.



## 3

### PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Bien que la **parité soit atteinte dans l'enseignement primaire et secondaire**, avec un indice de parité de 0,93 et 1,08<sup>5</sup> respectivement, les inégalités de genre sont persistantes. Les femmes actives ont un accès limité aux emplois sécurisés et décents, **60%** d'entre elles ayant un **emploi informel**<sup>6</sup>. La représentation politique est parmi les plus basses au monde, avec seulement **4% de femmes au Parlement haïtien**.



## 2

### ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

Des nets progrès ont été réalisés, le **taux net de scolarisation** dans le primaire progressant continuellement, de 47% en 1993 à **88% en 2011**<sup>3</sup>. **85% des jeunes de 15-24 ans** sont aujourd'hui alphabétisés. Cependant, la cible de ne sera vraisemblablement pas atteinte d'ici 2015, et **les disparités demeurent** entre les zones rurales (73%) et les zones urbaines (86%)<sup>4</sup>.



## 4

### RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

**La mortalité infantile en Haïti est en baisse, mais pas assez pour atteindre la cible**. La proportion d'enfants mourant avant l'âge de 5 ans a baissé de 44% depuis 1990, plus vite que la tendance mondiale. Cependant, la mortalité néonatale a paradoxalement augmenté, avec 30% décès d'enfants de moins de 1 mois. En 2012, **45% des enfants de 12 à 23 mois sont complètement vaccinés**<sup>7</sup>.



1 EMMUS V, 2012  
2 ECVMAS 2012

3 MENFP 2011  
4 Taux net de fréquentation scolaire, EMMUS V, 2012

5 EMMUS V, 2012  
6 ECVMAS, 2012

7 EMMUS V, 2012

# L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES OMD (2013)

## 5

### AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE



Le **taux de mortalité maternelle a baissé de 43% depuis 1990, mais pas suffisamment pour atteindre la cible, avec un taux de 35%**. Près de deux tiers des accouchements se font sans l'assistance de personnel qualifié, avec un écart de 46 points entre la capitale et la Grande-Anse. L'utilisation de contraceptifs reste limitée, et **35% des femmes ont des besoins non satisfaits en matière de planification familiale**<sup>8</sup>.

## 7

### ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE



La **dégradation de l'environnement est préoccupante**, et le pays vulnérable aux catastrophes naturelles. La **couverture forestière** est passée de 5,7% en 1990 à **1,5% du territoire** en 2012<sup>10</sup>. 93% des ménages utilisent toujours du bois ou du charbon pour cuisiner<sup>11</sup>. En 2012, 73% des ménages ont accès à une source d'eau potable améliorée, mais seulement **26% ont accès à un meilleur système d'assainissement**<sup>12</sup>.

## 6

### ENRAYER LA PROGRESSION DU VIH/SIDA



Haïti a **réussi à enrayer la progression du VIH/sida**, avec une prévalence de 1,3% chez les femmes et 0,4% chez les hommes de 15-24 ans. Néanmoins, la proportion d'hommes ayant une connaissance approfondie de la maladie est en forte baisse, et **l'accès aux traitements antirétroviraux est de 58%**, loin d'atteindre la cible des 100% en 2010. La lutte contre le paludisme doit continuer, car seulement **2,5% des enfants ayant de la fièvre ont reçu un traitement antipaludéen approprié**<sup>9</sup>.

## 8

### METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT



L'**aide publique au développement en Haïti** est passée de 167 millions de dollars en 1990 à 1712 millions en 2012, avec un pic à **3 milliards de dollars en 2010**, après le tremblement de terre<sup>13</sup>. En 2011, l'APD d'Haïti représentait **23% du PIB**, 79% en appui à des projets et 16% pour l'allègement de la dette. En 2011, **le service de la dette d'Haïti est tombé à 0,5%**, tandis qu'il s'élevait à 15,8% en 2010<sup>14</sup>.

8 EMMUS V, 2012  
9 EMMUS V, 2012

10 PNUD 2005  
11 EMMUS V, 2012

12 EMMUS V, 2012  
13 OCDE

14 Banque Mondiale

# LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

## 1. Une croissance économique faible et instable qui ne génère pas suffisamment d'emplois décents (OMD 1).

### Les causes :

- Au cours de la dernière décennie, décroissance moyenne du PIB par habitant de 0,9 % par an (CEPALC).
- Dépendance des importations : 60 % en 2011.
- Les pertes suite au séisme de 2010 représentent 120 % du PIB.
- Libéralisation excessive de l'économie et sous investissement dans les secteurs économiques.

### Les conséquences :

- Faible taux d'activité économique : 40,8 % des femmes et 55,3 % des hommes.
- Taux de chômage élevé chez les jeunes surtout en milieu urbain
- Informalité étendue : 51,7 %.
- 48 % des femmes et 26 % des hommes n'ont pas travaillé au cours des 12 derniers mois.
- Les PME ont un faible accès aux services de crédit et de financement, notamment pour le secteur agricole.

## LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

### 2. Une incidence élevée de la pauvreté et des inégalités marquées (OMD 1).

- PIB par habitant est de 725 USD en 2011.
- 20 % des ménages qui sont les plus riches possèdent 80 % du revenu total des ménages. Les inégalités sont criantes.
- 38 % de la population est en insécurité alimentaire (3.8 millions) et 8 % en insécurité alimentaire sévère (CNSA 2011).
- Les crises répétées viennent renforcer la vulnérabilité.

## LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

### 3. Une couverture limitée de l'éducation publique et faible qualité de l'éducation (OMD 2).

Malgré les progrès, l'offre reste insuffisante et inégalement répartie.

- Selon le DSNCRP en 2007, plus de 20 sections communales dépourvues de structure et 147 sans structure publique.
- Concentration des établissements en milieu urbain.
- Faible taux d'achèvement du troisième cycle fondamental: 33%.
- Offre essentiellement privée: le coût représente un obstacle majeur pour les ménages.

### 4. Des déficiences dans la prestation de services de santé de premier niveau (OMD 4, 5 et 6).

- Amélioration de l'état de santé très lente
- Accès limité aux services de soin de base
- Distribution inégale de l'offre de service
- Éducation sanitaire faible

## LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

5. Une main d'œuvre semi-qualifiée ou non, en raison de limitations dans les programmes de formation (OMD 1 et 2).
  - L'analphabétisme reste élevé avec plus de 80% pour la tranche d'âge 20-24 ans (EMMUS V).
  - Auto financement des élèves pour la formation professionnelle, ce qui limite l'accès.
  
6. Un environnement dégradé et un accès limité aux services d'eau potable et d'assainissement (OMD 7).
  - Couverture forestière de moins de 2%.
  - Utilisation massive du charbon par les ménages : 84% des ménages de PAP utilise pour la cuisine et 96,3% en milieu rural.
  - Insuffisance de l'accès à l'eau potable.
  - 25% des ménages ne possèdent aucun type de toilette.

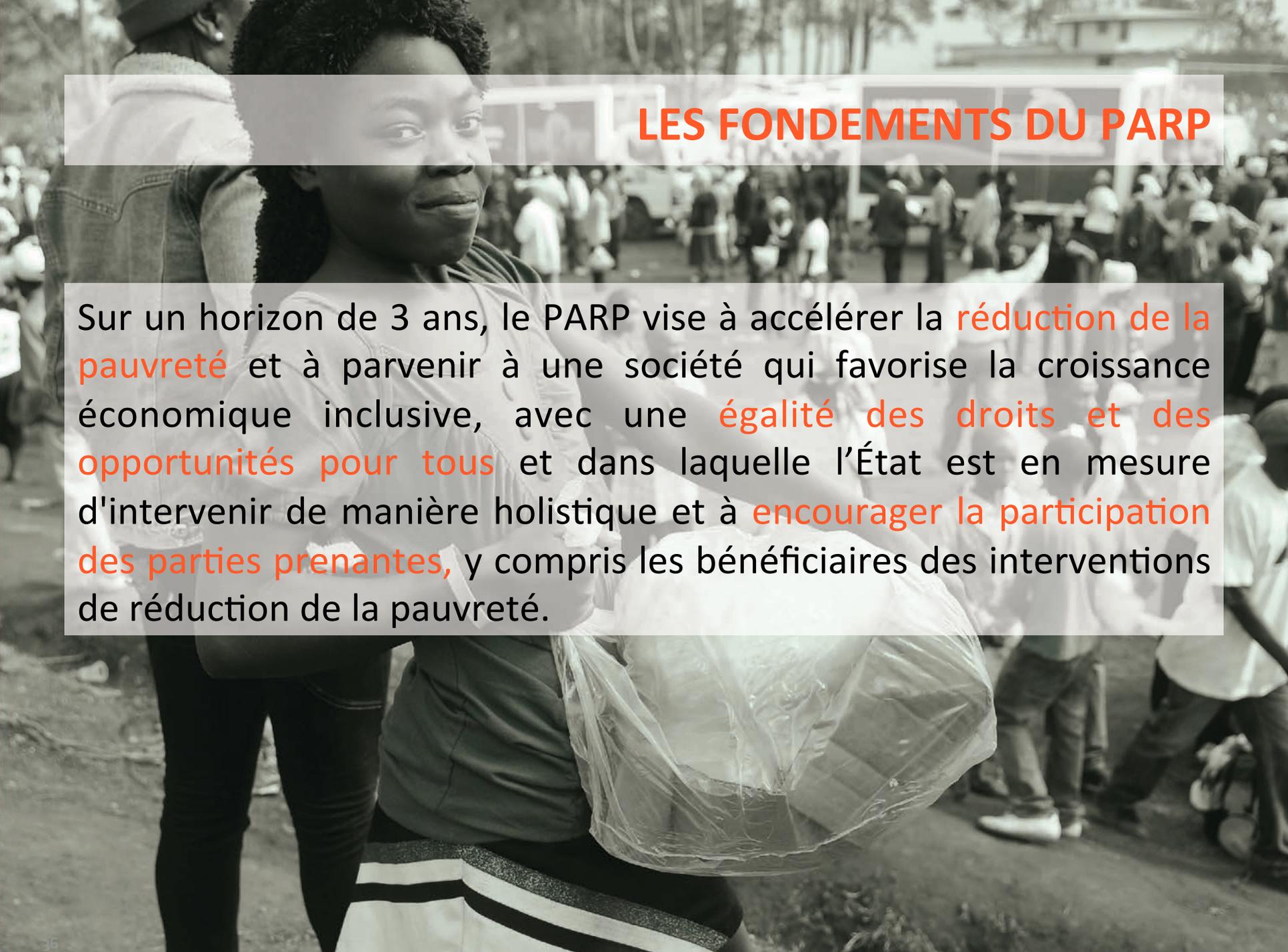
## LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

7. Un faible impact des interventions publiques :
- La réponse du gouvernement à résoudre les nombreux problèmes des pauvres a eu peu d'impact en raison de la **faible couverture**.
  - Les interventions publiques ne sont **pas conçues de manière globale** : il y a dispersion et duplication des interventions publiques et avec les interventions développées par le secteur privé.
  - Le PARP ne peut être mis en œuvre que par **un ensemble d'institutions** et la **coordination et l'engagement de l'ensemble des acteurs** est le facteur de réussite.



2.

## LES OBJECTIFS



## LES FONDEMENTS DU PARP

Sur un horizon de 3 ans, le PARP vise à accélérer la **réduction de la pauvreté** et à parvenir à une société qui favorise la croissance économique inclusive, avec une **égalité des droits et des opportunités pour tous** et dans laquelle l'État est en mesure d'intervenir de manière holistique et à **encourager la participation des parties prenantes**, y compris les bénéficiaires des interventions de réduction de la pauvreté.

# LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

Le PARP repose sur **5 principes fondamentaux** qui devraient être pris en considération comme lignes transversales régissant chacune de ses interventions :

**5 PARP  
PRINCIPES  
FONDAMENTAUX**

**INTÉGRALITÉ  
ÉQUITÉ  
EFFICACITÉ  
COHÉRENCE  
FAISABILITÉ**





3.

LES ACTEURS

# LES ACTEURS

L'ancrage institutionnel de la stratégie EDE PÈP :

PRIMATURE  
Coordination nationale

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES DROITS DE LA PERSONNE  
Pilotage

MAST-MENFP-MSPP-MPCE-MARNDR-MEF  
Agences d'implémentation

MPCE  
Coordination IHSI-CNIGS-CNSA-ONPES  
Ciblage, suivi et évaluation



4.

LES RÉSULTATS

# LES AXES STRATÉGIQUES

1. Réduire les inégalités et promouvoir l'insertion sociale
2. Promouvoir et développer le capital humain de la population
3. Promouvoir l'insertion économique
4. Promouvoir le développement d'un environnement digne



## EDE PEP

INSERTION SOCIALE (4.1)		CAPITAL HUMAIN (4.2)		INITIATIVES ÉCONOMIQUES (4.3)	ENVIRONNEMENT ET HABITAT (4.4)
RÉCURRENT (4.1.1)	URGENCE (4.1.2)	SANTÉ (4.2.1)	ÉDUCATION (4.2.2)		
Kore Moun Andikape (4.1.1.1)	Panye Solidarite (4.1.2.1)	Planification familiale (4.2.1.1)	PSUGO (4.2.2.1)	Kore Peyizan (4.3.1)	Ranje Kay Katie (4.4.1)
Kore Ti Gran Moun (4.1.1.2)	Kantin Mobil (4.1.2.2)	Lutte contre le Choléra (4.2.1.2)	Cantines scolaires (4.2.2.2)	Ti Kredi (4.3.2)	HIMO (4.4.2)
Restaurants Communautaires (4.1.1.3)	Bon solidarite (4.1.2.3)	Centres de santé communautaire (4.2.1.3)	Alphabétisation (4.2.2.3)		
Ti Manman Cheri (4.1.1.4)		Kat Solidarite (4.2.1.4)	Kore Etidyan (4.2.2.4)		

# LES ACTIONS ET BÉNÉFICIAIRES

## 1. Réduire les inégalités et promouvoir l'insertion sociale :

PROJET	BÉNÉFICIAIRES (OBJECTIFS)		
	2013-2014	2014-2015	2015-2016
PROMOUVOIR L'INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES	19 000	25 000	30 000
PROMOUVOIR L'INCLUSION DES PERSONNES ÂGÉES	907 500	1 125 000	1 330 000
PROMOUVOIR L'INCLUSION DES POPULATIONS DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS	165 000	150 000	150 000
PROMOUVOIR L'INCLUSION DES MÈRES DONT LES ENFANTS SONT SCOLARISÉS	100 000	100 000	100 000

# LES ACTIONS ET BÉNÉFICIAIRES

## 1. Réduire les inégalités et promouvoir l'insertion sociale : (suite)

PROJET	BÉNÉFICIAIRES (OBJECTIFS)		
	2013-2014	2014-2015	2015-2016
APPORTER UN SOUTIEN PONCTUEL ALIMENTAIRE (MILIEU RURAL)	600 000	600 000	600 000
APPORTER UN SOUTIEN PONCTUEL ALIMENTAIRE (MILIEU URBAIN)	1 000 000	1 000 000	1 000 000
PERMETTRE UN RELÈVEMENT SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE	100 000	100 000	100 000

# LES ACTIONS ET BÉNÉFICIAIRES

## 2. Promouvoir et développer le capital humain de la population (santé) :

PROJET	BÉNÉFICIAIRES (OBJECTIFS)		
	2013-2014	2014-2015	2015-2016
ASSURER UNE MEILLEURE SANTÉ DES FEMMES	-	-	-
LUTTER CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES	-	-	-
ASSURER UNE MEILLEURE COUVERTURE DE L'OFFRE DE SOINS MINIMAUX	-	-	-
AMÉLIORER L'INCLUSION DES POPULATIONS DANS UN SYSTÈME ASSURENTIEL	750 000	1 200 000	2 500 000

# LES ACTIONS ET BÉNÉFICIAIRES

## 2. Promouvoir et développer le capital humain de la population (éducation) :

PROJET	BÉNÉFICIAIRES (OBJECTIFS)		
	2013-2014	2014-2015	2015-2016
OFFRIR UNE ÉDUCATION FONDAMENTALE GRATUITE	1 500 000	1 500 000	1 500 000
PROMOUVOIR LA RÉTENTION DES ENFANTS DU FONDAMENTAL À L'ÉCOLE	100 000	1 200 000	1 200 000
PROMOUVOIR L'ALPHABÉTISATION DE LA POPULATION	150 000	150 000	150 000
PROMOUVOIR L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE	30 000	30 000	30 000

# LES ACTIONS ET BÉNÉFICIAIRES

## 3. Promouvoir l'insertion économique :

PROJET	BÉNÉFICIAIRES (OBJECTIFS)		
	2013-2014	2014-2015	2015-2016
AUGMENTER LES CAPACITÉS DE PRODUCTION DU SECTEUR AGRICOLE	100 000	100 000	100 000
AUGMENTER L'INCLUSION DES PLUS VULNÉRABLES DANS LE SECTEUR BANCAIRE	4 000	6 500	6 500

# LES ACTIONS ET BÉNÉFICIAIRES

## 4. Développer un environnement plus sain et un accès au logement décent :

PROJET	BÉNÉFICIAIRES (OBJECTIFS)		
	2013-2014	2014-2015	2015-2016
DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES RURALES	-	-	-
DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES URBAINES	25 (quartiers)	25 (quartiers)	25 (quartiers)

## BUDGET GLOBAL – EDE PEP

COMPOSANTES	BUDGET (HTG)		
	2013-2014	2014-2015	2015-2016
INSERTION SOCIALE	2 448 416 000	2 260 080 000	2 107 080 000
CAPITAL HUMAIN	3 933 292 054	10 240 076 054	10 240 076 054
INITIATIVES ÉCONOMIQUES	573 000 000	548 800 000	508 800 000
ENVIRONNEMENT – HABITAT	326 250 000	526 250 000	526 250 000
SYSTÈME D'INFORMATION	120 000 000	240 000 000	240 000 000
SYSTÈME DE SUIVI ET ÉVALUATION	40 000 000	40 000 000	40 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 480 958 054</b>	<b>13 855 206 054</b>	<b>13 662 206 054</b>

# COMMENT LES ACTIONS DU PARP VIENNENT AGIR SUR LES PROBLÈMES IDENTIFIÉS?

LES PROBLÈMES IDENTIFIÉS	OMD	PROJETS	OBJECTIF 2013-2014			OBJECTIF 2014-2015	
			BÉNÉFICIAIRES	COÛT UNITAIRE HTG	BUDGET HTG	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	BUDGET HTG
Manque d'emploi	1	HIMO			-		200 000 000,00
		Ti Kredi	4 000	13 750,00	66 000 000,00	6 500	40 000 000,00
		Kore Peyizan			507 000 000,00		508 800 000,00
Taux de pauvreté et inégalité élevée	1	Kore Moun Andikape	17 000	12 000,00	258 336 000,00	25 000	180 000 000,00
		Kore Ti Gran Moun	7 500	4 800,00	43 200 000,00	25 000	223 200 000,00
		Resto Communautaire	150 000	5 750,00	690 000 000,00	150 000	360 000 000,00
		Ti Manman Cheri	100 000	7 680,00	921 600 000,00	100 000	921 600 000,00
		Panye Solidarite	600 000	504,00	362 880 000,00	600 000	362 880 000,00
		Kantin Mobil	1 000 000	70,00	84 000 000,00	1 000 000	84 000 000,00
		Bon Dijans	100 000	1 070,00	128 400 000,00	100 000	128 400 000,00
Manque de couverture en éducation	2	Ti Manman Cheri	100 000	7 680,00	921 600 000,00	100 000	921 600 000,00
		PSUGO	1 500 000	3 915,00	2 400 000 000,00	1 500 000	2 400 000 000,00
		Cantines scolaires	100 000	3 900,00	468 000 000,00	1 200 000	6 614 992 800,00
		Alphabétisation	150 000	1 119,01	167 852 054,00	150 000	167 852 054,00
		Kore Etidyan	30 000	18 540,00	667 440 000,00	30 000	667 440 000,00
Manque d'accès aux soins	4,5,6	Planification familiale			-		150 000 000,00
		campagne de prévention Choléra			40 000 000,00		40 000 000,00
		Centre de soins communautaires			-		200 000 000,00
		Kat Solidarite	750 000		190 000 000,00	1 200 000	-
Main d'oeuvre non qualifiée	1,2						
Environnement dégradé et non accès à l'eau potable et à l'assainissement	7	Ranje Kay Kartier/ Banm Lumie- Banm Lavi	25	10 875 000,00	326 250 000,00	25	326 250 000,00
Faible impact des politiques publiques	8	RUB	500 000	200,00	120 000 000,00	1 000 000	240 000 000,00
		S&E			40 000 000,00		40 000 000,00
		Mise en oeuvre du PARP					

**OBJECTIF 2015-2016**

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	BUDGET HTG	ORGANISME RESPONSIBLE	COMMENTAIRES
	200 000 000,00	MARNDR	
6 500	0	MEF-FAES	Le MEF et le MARNDR doivent travailler à la création d'emploi. Une stratégie d'action devra être présentée d'ici la fin du mois de juin 2014. Les budgets nécessaires devront être validés par le Premier Ministre et insérés dans le budget national avant son dépôt au Parlement.
	508 800 000,00	MARNDR	
30 000	216 000 000,00	MAST	
30 000	259 200 000,00	MAST-ONA	Les projets de soutien aux populations vulnérables devront être implémentés aux populations les plus nécessiteuses. Une harmonisation est nécessaire pour ne pas dupliquer la perception des bénéfices.
150 000	135 000 000,00	MAST	
100 000	921 600 000,00	FAES	
600 000	362 880 000,00	FAES	
1 000 000	84 000 000,00	FAES	
100 000	128 400 000,00	FAES	
100 000	921 600 000,00	FAES	
1 500 000	2 400 000 000,00	MENFP	Les programmes visent à promouvoir l'accès à l'éducation
1 200 000	6 614 992 800,00	MENFP	
150 000	167 852 054,00	MENFP	
30 000	667 440 000,00	MENFP-FAES	
	150 000 000,00	MSPP	Un important développement de ce secteur est demandé, un projet spécial de pharmacies communautaires ou de cliniques mobiles
	40 000 000,00	MSPP	
	200 000 000,00	MSPP	
2 500 000	0	MAST-OFATMA	L'éducation nationale et les affaires sociales doivent produire un plan d'action pour renforcer la formation professionnelle
		MENFP-MAST	
25	326 250 000,00	UCLBP-MTPTC-DINEPA	Développer l'accès à l'eau
1 000 000	240 000 000,00	MAST-FAES	La sélection des vulnérables et la mise en oeuvre d'un système national d'information est une priorité en coordination des acteurs.
	40 000 000,00	ONPES	La production de données statistiques est à la charge de l'ONPES, CNSA, IHSI, CNIGS
		PRIMATURE	Cellule de coordination à la Primature

# ANCRAGE INSTITUTIONNEL DE LA STRATÉGIE EDE PÈP

LES ACTIONS DU MAST			OBJECTIFS 2013-2014			OBJECTIFS 2014-2015	
COMPOSANTES		PROJETS	BÉNÉFICIAIRES	COÛT UNITAIRE HTG	TOTAL HTG	BÉNÉFICIAIRES	BUDGET HTG
Insertion Sociale	Récurent	Kore Moun Andikape	17 000	12 000,00	258 336 000,00	25 000	180 000 000,00
		Kore Ti Gran Moun	7 500	4 800,00	43 200 000,00	25 000	223 200 000,00
		Resto Communautaire	150 000	5 750,00	690 000 000,00	150 000	360 000 000,00
		Ti Manman Cheri	100 000	7 680,00	921 600 000,00	100 000	921 600 000,00
	URGENCE	Panye Solidarite	600 000	504,00	362 880 000,00	600 000	362 880 000,00
		Kantin Mobil	1 000 000	70,00	84 000 000,00	1 000 000	84 000 000,00
		Bon Dijans	100 000	1 070,00	128 400 000,00	100 000	128 400 000,00
Capital Humain	SANTÉ	Kat Solidarite	750 000		190 000 000,00	1 200 000	-
Systeme d'information		RUB	500 000	200,00	120 000 000,00	1 000 000	240 000 000,00
<b>TOTAL</b>					<b>2 798 416 000,00</b>		<b>2 500 080 000,00</b>

LES ACTIONS DU MENFP		OBJECTIFS 2013-2014			OBJECTIFS 2014-2015	
COMPOSANTES	PROJETS	BÉNÉFICIAIRES	COÛT UNITAIRE HTG	TOTAL HTG	BÉNÉFICIAIRES	BUDGET HTG
Capital Humain	PSUGO	1 500 000	3 915,00	2 400 000 000,00	1 500 000	2 400 000 000,00
	Cantines scolaires	100 000	3 900,00	468 000 000,00	1 200 000	6 614 992 800,00
	Alphabétisation	150 000	1 119,01	167 852 054,00	150 000	167 852 054,00
	Kore Etidyan	30 000	18 540,00	667 440 000,00	30 000	667 440 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>3 703 292 054,00</b>		<b>9 850 284 854,00</b>

**OBJECTIFS 2015-2016**

BÉNÉFICIAIRES	BUDGET HTG	COMMENTAIRES	AGENCE D'EXÉCUTION
30 000	216 000 000,00	il est nécessaire d'uniformiser les processus de paiement et les montants doivent être réduits à 500HTG par mois	CAS et FAES
30 000	259 200 000,00	Il est nécessaire de revoir les procédures et de mettre le montant à 500HTG par mois. Il faut augmenter le nombre de cotisant de l'ONA	CAS et ONA
150 000	135 000 000,00	limiter à 300 restaurants, 500 plats par jour par restaurant, 20 jours par mois, plat vendu 10HTG	MAST
100 000	921 600 000,00	100000 mères pour 12 mois de subvention	FAES
600 000	362 880 000,00	distribution d'un kit une fois	FAES
1 000 000	84 000 000,00	distribution de 1 plat chaud une fois gratuitement	FAES
100 000	128 400 000,00	1 bon de 1000HTG versé une fois	FAES
2 500 000	0	extension de l'accès à l'assurance maladie	OFATMA
1 000 000	240 000 000,00	système d'enregistrement des personnes	FAES
	2 347 080 000,00		

**OBJECTIFS 2015-2016**

BÉNÉFICIAIRES	BUDGET HTG	COMMENTAIRES	AGENCE D'EXÉCUTION
1 500 000	2 400 000 000,00	programme pour l'école gratuite	MENFP
1 200 000	6 614 992 800,00	apport de 1 plat chaud par jour dans les écoles	PNCS
150 000	167 852 054,00	alphabétiser 450 000 personnes	SEA
30 000	667 440 000,00	subvention de 18000HTG par étudiant chaque année	FAES
	9 850 284 854,00		

# ANCRAGE INSTITUTIONNEL DE LA STRATÉGIE EDE PÈP

LES ACTIONS DU MSPP			OBJECTIFS 2013-2014			OBJECTIFS 2014-2015	
COMPOSANTES		PROJETS	BÉNÉFICIAIRES	COÛT UNITAIRE HTG	TOTAL HTG	BÉNÉFICIAIRES	BUDGET HTG
Capital Humain	SANTÉ	Planification familiale			-		150 000 000,00
		campagne de prévention Choléra			40 000 000,00		40 000 000,00
		Centre de soins communautaires			-		200 000 000,00
<b>TOTAL</b>					<b>40 000 000,00</b>		<b>390 000 000,00</b>

LES ACTIONS DU MPCE		OBJECTIFS 2013-2014			OBJECTIFS 2014-2015	
COMPOSANTES	PROJETS	BÉNÉFICIAIRES	COÛT UNITAIRE HTG	TOTAL HTG	BÉNÉFICIAIRES	BUDGET HTG
Habitat-environnement	Ranje Kay Kartier/ Banm Lumie- Banm Lavi	25	10 875 000,00	326 250 000,00	25	326 250 000,00
Systeme de suivi et évaluation	S&E			40 000 000,00		40 000 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>366 250 000,00</b>		<b>366 250 000,00</b>

LES ACTIONS DU MARNDR		OBJECTIFS 2013-2014			OBJECTIFS 2014-2015	
COMPOSANTES	PROJETS	BÉNÉFICIAIRES	COÛT UNITAIRE HTG	TOTAL HTG	BÉNÉFICIAIRES	BUDGET HTG
Initiatives économiques	Kore Peyizan			507 000 000,00		508 800 000,00
Environnement- Habitat	HIMO			-		200 000 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>507 000 000,00</b>		<b>708 800 000,00</b>

LES ACTIONS DU MEF		OBJECTIFS 2013-2014			OBJECTIFS 2014-2015	
COMPOSANTES	PROJETS	BÉNÉFICIAIRES	COÛT UNITAIRE HTG	TOTAL HTG	BÉNÉFICIAIRES	BUDGET HTG
Initiatives économiques	Ti Kredi	4 000	13 750,00	66 000 000,00	6 500	40 000 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>66 000 000,00</b>		<b>40 000 000,00</b>

**OBJECTIFS 2015-2016**

BENEFICIAIRES	BUDGET HTG	COMMENTAIRES	AGENCE D'EXECUTION
	150 000 000,00	Renforcer le volet de planification familiale, definir des objectifs clairs et les lieux d'action	MSPP
	40 000 000,00	Renforcer le volet de planification familiale, definir des objectifs clairs et les lieux d'action	MSPP
	200 000 000,00	Développer un projet d'accès aux soins, pharmacies communautaires ou cliniques mobiles à implémenter à travers le pays	MSPP
	390 000 000,00		

**OBJECTIFS 2015-2016**

BENEFICIAIRES	BUDGET HTG	COMMENTAIRES	AGENCE D'EXECUTION
25	326 250 000,00	25 quartiers par an à rénover	UCLBP
	40 000 000,00	Production des rapports et suivi des projets	ONPES
	366 250 000,00		

**OBJECTIFS 2015-2016**

BENEFICIAIRES	BUDGET HTG	COMMENTAIRES	AGENCE D'EXECUTION
	508 800 000,00	Programme de distribution de semences, engrais, kits de pêche, outils, cabrits à répartir entre FAES et MARNDR. Uniformiser les actions	FAES et MARNDR
	200 000 000,00	Développer pour l'exercice prochain le projet d'emploi rural et le mettre en oeuvre	MARNDR
	708 800 000,00		

**OBJECTIFS 2015-2016**

BENEFICIAIRES	BUDGET HTG	COMMENTAIRES	AGENCE D'EXECUTION
6 500	0	Développer le micro crédit en zone rurale et urbaine	FAES+ autres
	-		

# LE CIBLAGE GÉOGRAPHIQUE

→ Une **carte de priorisation géographique** des communes a été produite et sert de base pour la répartition des interventions sur le territoire :

- **48 communes** apparaissent comme une priorité de premier ordre et les interventions devront se faire en premier vers ces zones.
- **70 communes** apparaissent comme prioritaires dans un second temps.
- **19 communes** apparaissent en priorité de troisième niveau.
- **3 communes** apparaissent comme moins prioritaires.

**LÉGENDE**

**Limites administratives**

- Chef Lieu Département
- Chef Lieu Commune
- Département
- Limite Commune

**Réseau routier (classification)**

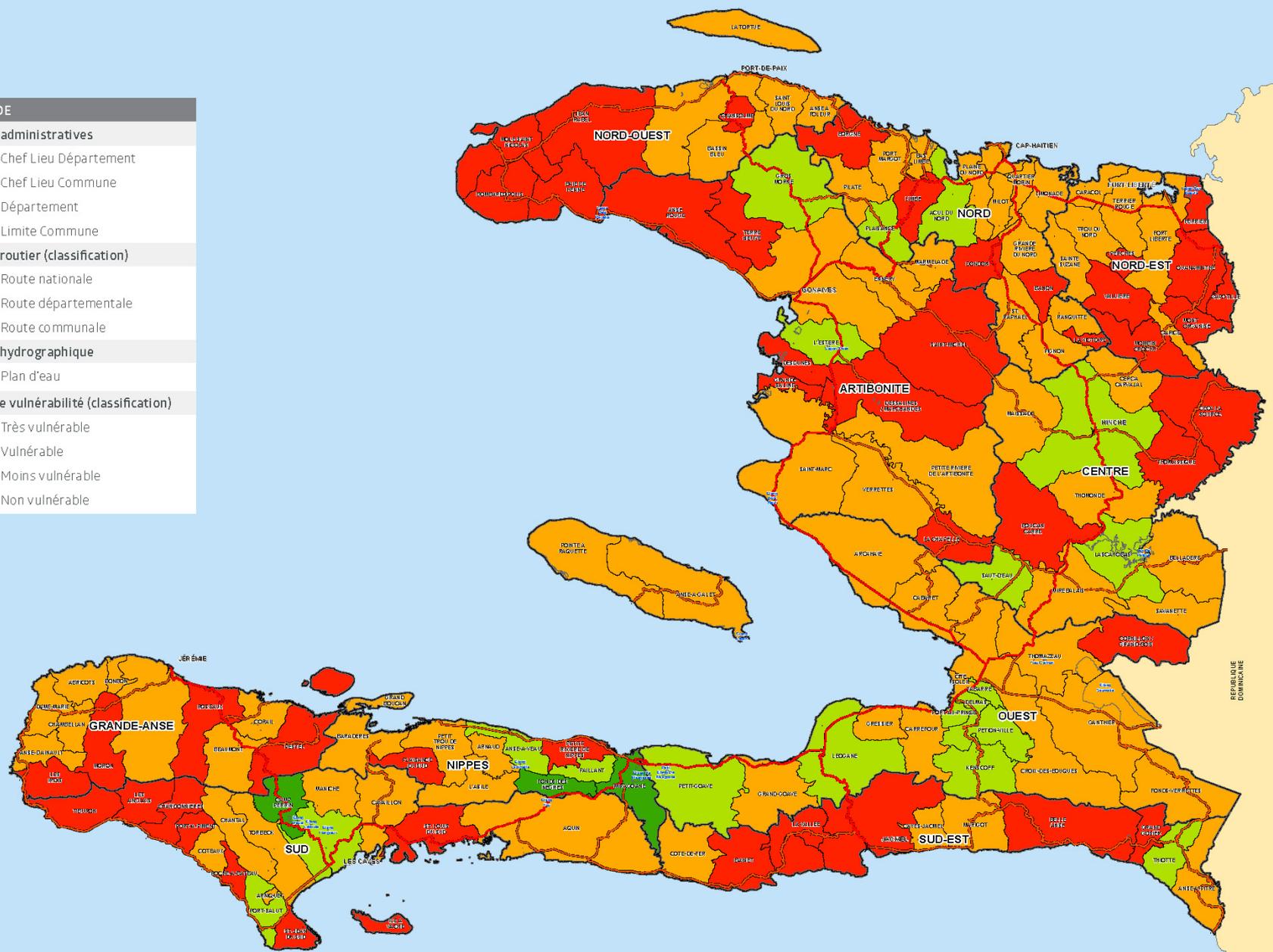
- Route nationale
- Route départementale
- Route communale

**Réseau hydrographique**

- Plan d'eau

**Indice de vulnérabilité (classification)**

- Très vulnérable
- Vulnérable
- Moins vulnérable
- Non vulnérable



# LE REGISTRE UNIQUE DE BÉNÉFICIAIRE (RUB)

→ Le RUB permettra :

1. D'identifier et prioriser les familles extrêmement pauvres.
2. De sélectionner facilement les bénéficiaires en tenant compte du degré de pauvreté, des caractéristiques et de la composition des ménages pauvres.
3. De réduire la déviation des ressources vers les zones géographiques et secteurs non-prioritaires.
4. D'offrir aux institutions d'exécution un mécanisme de transparence et d'efficacité dans le transfert de subsides.
5. De faciliter le suivi des programmes sociaux de manière à ce qu'ils atteignent les objectifs de réduction de la pauvreté définis.

# LE RÉSEAU D'AGENTS COMMUNAUTAIRES

- Une fois les projets implantés dans les différentes communes et les bénéficiaires entrés dans le RUB, **un accompagnement au niveau local est indispensable.**
- Un **réseau d'agents communautaires** polyvalents permettra d'assurer ce travail : ils ont un nombre défini de familles à leur charge et les sensibiliseront à différents sujets (éducation, santé, agriculture, droits de l'homme, droits sociaux, etc.).
- Au niveau communal, le plan prévoit la mise en place d'une **cellule de coordination de la protection sociale**, qui permet de coordonner l'action des agents au niveau communal et de faire remonter les informations et les besoins au niveau départemental puis national.

# LES MÉCANISMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- La mise en place de PARP nécessite une plus grande efficacité dans la gestion des programmes et projets.
- Le développement du système implique la création d'un **système d'information stratégique** intégrant les composantes de chaque programme, les intrants utilisés et le budget correspondant.

COMPOSANT DE SURVEILLANCE

SUIVI DE LA GESTION

EFFICACITÉ ET PRODUCTIVITÉ

COMPOSANT D'ÉVALUATION

ÉVALUATION DES EFFETS ET IMPACTS

QUALITÉ ET ÉQUITÉ



**5.**

CONCLUSION

# AU-DELÀ DU PARP : PISTES DE RÉFLEXION

- Certaines lacunes programmatiques sont apparues qui méritent d'être soulevées :
- La problématique de l'accès aux soins reproductifs et la sensibilisation de la population aux droits reproductifs. Ainsi, le MSPP devra travailler dans le sens de ce document pour améliorer l'accès aux soins de santé et la généralisation des pratiques de planification familiale sur l'ensemble du territoire. Un programme spécifique de pharmacies communautaires ou de cliniques mobiles devra être développé (MSPP).
  - Les lois et politiques en vigueur en matière d'assainissement. L'accès à l'eau potable devra être amélioré significativement dans l'ensemble des sections communales (DINEPA).
  - La transition énergétique pour les combustibles de cuisine. Le charbon devra être remplacé progressivement (Ministre délégué à la sécurité énergétique).
  - La refondation économique. L'amélioration de l'accès à l'emploi, ainsi que la création du nombre d'emploi doit accompagner ce plan pour une réduction durable de la pauvreté (MEF).

## QUEL AVENIR POUR HAÏTI ?

- Le PARP a pour objectif d'accélérer de façon drastique les progrès enregistrés au cours du dernier exercice, et mieux définir l'avenir du pays.
- Tout ceci ne sera pas possible sans l'implication totale du secteur privé et le gouvernement s'emploiera à intensifier ses efforts pour lui créer un environnement propice à son expansion et à sa diversification.
- Le programme EDE PÈP sera intensifié et étendu sur l'ensemble du territoire de façon à ce que l'ensemble des familles éligibles puissent en bénéficier.

# QUEL AVENIR POUR HAÏTI ?

→ Plusieurs raisons d'être **optimistes** :

1. Les **résultats positifs du dernier bilan**, qui ont renforcé la détermination du gouvernement.
2. **L'insécurité qui diminue et le climat politique qui s'assainit**, ce qui attirera plus **d'investisseurs étrangers**.
3. **Le rebond des activités agricoles**, qui ont cru de 4,5 % en 2012-2013 après une chute de 1,3% l'année précédente.
4. **Le processus de décentralisation en cours qui va s'intensifier** et permettre une plus grande participation des collectivités territoriales, créer une dynamique de développement qui va faire reculer la pauvreté.



# LES PLANS SPÉCIAUX

Dans le cadre d'actions stratégiques visant à lutter contre la pauvreté, le gouvernement a récemment initié la réalisation de **Plans spéciaux** à l'échelle nationale et visant prioritairement les territoires suivants :

1. Gonaïves
2. Jérémie
3. Port-de-Paix
4. La Gonâve
5. Île de la Tortue
6. Île à Vache
7. Cité Soleil
8. Maïssade
9. Terre Neuve
10. Bernagousse



